



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020:

**La séance ordinaire du conseil municipal prévue le 3 août 2021 à 19h30 sera en présentiel dans la Salle Julie-Daoust, situé au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.**

Les mesures sanitaires en vigueur doivent être respectées. De ce fait, toute personne présente aux séances ordinaires du conseil municipal devra porter le masque, se désinfecter les mains à son arrivée, respecter la distanciation et toute autre mesure sanitaire mise en place par le gouvernement. Prendre note que le micro sera désinfecté à chaque prise de parole.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 14 juillet 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Piché', is written over a horizontal line.

Véronique Piché  
Directrice générale